



invest
IN
CANADA

investir
AU
CANADA

Plan d'accessibilité triennal

Publié : Le 19 décembre 2022

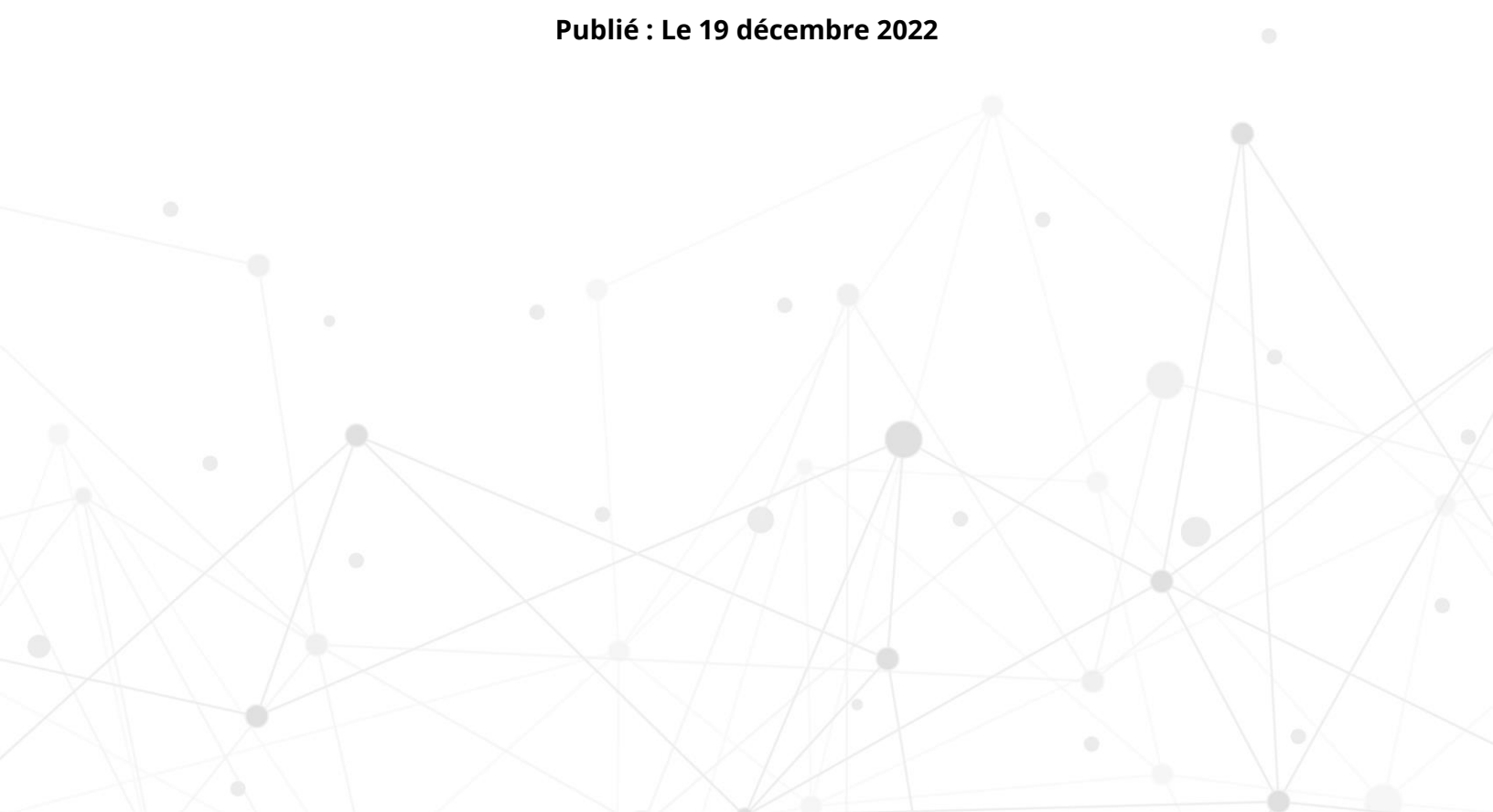


Table des matières

Message de la présidente-directrice générale	3
Généralités	4
Notre contexte	5
Notre plan : domaines prioritaires, engagements et plans d'action	6
Domaine prioritaire 1 : Emploi	6
Domaine prioritaire 2 : Environnement bâti	7
Domaine prioritaire 3 : Technologies de l'information et des communications (TIC)	8
Domaine prioritaire 4 : Communication, autre que les TIC	9
Domaine prioritaire 5 : Approvisionnement en biens, en services et en installations	10
Domaine prioritaire 6 : Exécution de programmes, prestation de services, ainsi que leur conception	11
Domaine prioritaire 7 : Transport	12
Consultations	12
Surveillance et rapports	13
Glossaire	15

Message de la présidente-directrice générale

Nous sommes fiers de présenter le Plan d'accessibilité triennal d'Investir au Canada, qui est fondé sur la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#) et le [Règlement canadien sur l'accessibilité](#). Nous nous engageons à jouer notre rôle dans la réalisation de la [Stratégie sur l'accessibilité au sein de la fonction publique du Canada](#). Conformément au principe « rien sans nous », nous avons élaboré ce plan en collaboration avec les personnes en situation de handicap.

Pour réaliser cette stratégie, le présent plan prévoit la prise des mesures suivantes :

- Améliorer notre approche en matière de mesures d'adaptation du lieu de travail;
- Veiller à ce que nos bureaux soient accessibles aux employés, aux clients et au public;
- Veiller à ce que les produits d'information et de communication puissent être utilisés par tous;
- Veiller à ce que l'accessibilité soit prise en compte du début à la fin du processus d'approvisionnement;
- Rendre l'exécution de nos programmes et la prestation de nos services, ainsi que leur conception aussi accessibles que possible;
- Rendre les processus liés aux ressources humaines plus accessibles;
- Offrir une formation sur l'accessibilité.

À mesure que nous modernisons notre approche à l'égard du travail, y compris la mise en œuvre d'une stratégie de travail hybride, nous apprenons que les organisations peuvent s'adapter aux nouvelles priorités. Le moment est venu de réorienter notre attention sur l'accessibilité de notre nouvel environnement de travail, de même que sur l'élimination et la prévention des obstacles afin que les personnes en situation de handicap puissent participer harmonieusement aux programmes, aux services et aux possibilités d'emploi d'Investir au Canada.

À mesure que nous mettrons en œuvre ce plan, nous surveillerons nos progrès et en rendrons compte chaque année. Nous continuerons d'écouter les commentaires formulés, et nous savons que la réussite de ce plan nécessitera des changements ciblés et réfléchis au sein de l'organisation.

Investir au Canada s'engage à accorder la priorité aux mesures prévues dans le présent plan dans le cadre des résultats de notre organisation et à renforcer l'importance de l'accessibilité dans la culture de notre organisation.

L'accessibilité est l'affaire de tous chez Investir au Canada, et je suis persuadée que nous pouvons atteindre ces résultats ensemble.

Laurel Broten
Présidente-directrice générale, Investir au Canada

Généralités

Le présent plan d'accessibilité (le « plan ») décrit la stratégie d'Investir au Canada visant à prévenir et à éliminer les obstacles pour les personnes en situation de handicap, tel qu'il est énoncé dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (L.C. 2019, ch. 10), ainsi que pour respecter les engagements d'Investir au Canada en matière d'accessibilité au-delà du *Règlement*.

Le présent plan pluriannuel axé sur les résultats décrit les mesures que prendra Investir au Canada pour créer un environnement exempt d'obstacles et répondre aux besoins en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap. En tant qu'organisation, Investir au Canada reconnaît sa responsabilité de créer un environnement accueillant, sécuritaire et respectueux pour les employés, les clients, les candidats à l'emploi et les visiteurs qui entrent dans ses bureaux, utilisent ses services ou accèdent à ses renseignements. Investir au Canada s'engage à veiller à ce que ses politiques, ses programmes, ses procédures, son environnement et ses services soient créés de la manière la plus accessible possible et à ce qu'ils soient conformes aux règlements sur l'accessibilité.

Processus de rétroaction et coordonnées

Investir au Canada a établi un processus pour recevoir et traiter les commentaires concernant la mise en œuvre du présent plan d'accessibilité et les obstacles rencontrés par les employés et les personnes qui interagissent avec l'organisation. Le processus est conçu pour faciliter la rétroaction anonyme et directe à l'interne et à l'externe.

La personne désignée pour recevoir de la rétroaction au sein d'Investir au Canada est le conseiller en ressources humaines.

On peut soumettre des commentaires par l'un ou l'autre des moyens suivants :

- par téléphone au conseiller en ressources humaines au numéro 613-407-2139
- par courriel à l'adresse hr-rh@invcanada.ca

- par la poste à l'adresse suivante :

Ressources humaines
Investir au Canada
18^e étage, 160, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K2P 2P7

- de façon anonyme à l'aide de [ce formulaire](#)

Vous pouvez également utiliser ces modes de communication pour demander un exemplaire du présent plan, de nos rapports d'étape ou du processus de rétroaction en médias substitués accessibles.

Notre contexte

Investir au Canada est un établissement public exerçant ses activités en vertu des annexes II et V de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il s'agit d'une micro-organisation composée de 67 équivalents temps plein dont le budget de fonctionnement annuel est de 34 millions de dollars. Investir au Canada exerce ses activités à titre d'organisme national de promotion des investissements et compte donc des employés partout au pays. L'organisation a récemment officialisé un modèle de travail hybride aux termes duquel les employés peuvent travailler à distance et au bureau. Les principaux clients d'Investir au Canada sont des investisseurs mondiaux; par conséquent, bon nombre de ses programmes et services sont offerts à l'étranger dans diverses langues.

Investir au Canada a trois principaux résultats conçus de manière à lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités fondamentales :

- Le Canada est présenté en tant que destination d'investissement étranger direct.
- Les investisseurs investissent ou prennent de l'expansion au Canada grâce aux services d'Investir au Canada.
- Les partenaires ont accès à des services et à des outils qui les aideront à attirer des investissements.

Pour atteindre ces résultats, Investir au Canada travaille en étroite collaboration avec ses partenaires et les intervenants au Canada, y compris les gouvernements provinciaux et territoriaux, les administrations municipales ainsi que le Service des délégués commerciaux à l'étranger.

Notre plan : domaines prioritaires, engagements et plans d'action

Domaine prioritaire 1 : Emploi

Investir au Canada s'engage à créer et à maintenir un milieu de travail sain, sécuritaire, accessible et inclusif. À l'heure actuelle, nous élaborons notre stratégie en matière de diversité, d'équité et d'inclusion qui intégrera le présent plan à une stratégie intersectionnelle qui fera progresser l'expérience de tous les groupes visés par l'équité en matière d'emploi, y compris les personnes en situation de handicap.

Investir au Canada a une solide approche au cas par cas à l'égard des mesures d'adaptation à chaque étape de l'emploi et surveille l'expérience générale des employés au moyen de questions liées à l'accessibilité dans le cadre de sondages sur la mobilisation, y compris le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux. Bien que le changement culturel représente une grande partie des travaux à venir, des programmes et des outils ont été mis au point à l'appui des employés et des candidats en situation de handicap.

Engagement

Mettre en œuvre et améliorer les pratiques en matière de ressources humaines afin d'éliminer et de prévenir les obstacles au recrutement, au maintien en poste et à la promotion des personnes en situation de handicap.

Plan d'action

La responsabilité des mesures ci-dessous est confiée au conseiller en ressources humaines.

D'ici 2023

- Mettre en place une formation sur la gestion de l'incapacité à l'intention du personnel des ressources humaines et des gestionnaires.
- Recruter de façon proactive des personnes en situation de handicap grâce à des partenariats avec des organisations et des associations d'emploi en vue d'un recrutement ciblé.
- Mettre en œuvre un processus officiel de mesures d'adaptation à l'aide du Passeport pour l'accessibilité en milieu de travail du gouvernement du Canada et communiquer le processus lors de l'intégration et par l'intermédiaire de la page interne SharePoint.

D'ici 2024

- Favoriser la sensibilisation au moyen d'une campagne de communication interne à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées.

D'ici 2025

- Évaluer les obstacles dans le processus de recrutement et de sélection et les outils connexes, de même que mettre en œuvre des initiatives de mesures correctives.

Continu

- Inclure l'obligation de prendre des mesures d'adaptation dans notre programme de formation obligatoire pour tous les employés.

Domaine prioritaire 2 : Environnement bâti

La création d'un environnement bâti accessible aide tout le monde, mais il faut prendre des mesures ciblées pour y parvenir. Investir au Canada s'engage à prendre les mesures qui s'imposent pour veiller à ce que notre environnement de travail soit plus inclusif et accueillant pour les employés et les visiteurs. En partenariat avec Services publics et Approvisionnement Canada et les entreprises de gestion d'immeubles, Investir au Canada a veillé à ce que les entrées et les couloirs des espaces de travail soient accessibles. Afin de favoriser une expérience accessible simplifiée, les processus et les initiatives qui suivent ont été établis.

Engagement

Créer un accès exempt d'obstacles aux milieux de travail d'Investir au Canada et favoriser l'utilisation de ceux-ci.

Plan d'action

La responsabilité des mesures ci-dessous est partagée entre le conseiller en ressources humaines et le dirigeant principal administratif.

D'ici 2023

- Officialiser la norme relative à l'équipement en offrant des options pour les chaises ergonomiques, les bureaux assis-debout et les configurations d'écran qui donnent aux employés la possibilité de choisir l'équipement qui leur convient le mieux, y compris l'option d'une évaluation ergonomique permettant de déterminer l'équipement approprié.

- Mettre en place une formation pour les personnes qui coordonnent les réunions afin de les aider à planifier et à tenir des réunions accessibles au sein des environnements bâtis.

D'ici 2024

- Veiller à ce que la politique sur le télétravail réponde aux besoins des employés en situation de handicap.

D'ici 2025

- Mener une évaluation de l'accessibilité du siège social d'Investir au Canada pour éliminer les obstacles dans les espaces de réunion, les espaces partagés et les configurations standard des bureaux à cloisons.

Continu

- Travailler en partenariat avec Services publics et Approvisionnement Canada pour apporter des changements aux environnements de bureau à l'échelle du gouvernement.

Domaine prioritaire 3 : Technologies de l'information et des communications (TIC)

La technologie de l'information est plus essentielle que jamais à notre mode de travail, d'où l'importance de garantir un accès sans obstacle à l'information, aux outils et à la technologie. Les technologies exemptes d'obstacles s'avèrent non seulement profitables aux personnes en situation de handicap, mais elles facilitent également l'utilisation de la technologie pour tous. À l'heure actuelle, les sites Web et les applications d'Investir au Canada destinés au public sont conformes aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG 2.0) et sont compatibles avec les technologies d'assistance. En utilisant la suite Microsoft la plus récente, nos employés ont intrinsèquement accès à des fonctionnalités accessibles. Des mesures ont été établies pour informer les employés de leurs outils actuels et pour relever les possibilités d'amélioration.

Engagement

Rendre les TIC accessibles et inclusives pour tous.

Plan d'action

La responsabilité des mesures ci-dessous est partagée entre le directeur des communications, le gestionnaire de la gestion de l'information et de la technologie de l'information (GI-TI) et le dirigeant principal de l'information.

D'ici 2023

- Mettre à jour le site Web pour qu'il soit conforme aux WCAG 2.1 – niveau AA.

D'ici 2024

- Lancer des campagnes de sensibilisation et des séances de formation à l'intention de tous les employés sur les fonctionnalités accessibles d'Office 365 pour Windows 11.
- Effectuer une évaluation de l'accessibilité, suivie de la prise de toute mesure corrective qui s'impose sur les plateformes suivantes :
 - intranet d'Investir au Canada;
 - logiciel de gestion des relations avec la clientèle d'Investir au Canada.

Domaine prioritaire 4 : Communication, autre que les TIC

La communication accessible permet de veiller à ce que le même message soit transmis à l'ensemble du public sans obstacle. Cela est essentiel pour garantir qu'une équipe ou une organisation travaille à l'atteinte du même objectif et que leurs membres communiquent efficacement entre eux. À l'heure actuelle, Investir au Canada utilise Microsoft Outlook pour les courriels et Microsoft Teams pour les appels et la messagerie virtuels. Les deux plateformes de communication offrent des fonctionnalités accessibles, notamment des sous-titres en direct, la traduction de la voix en texte et l'enregistrement des réunions. Récemment, Investir au Canada a mis en œuvre un guide de style qui décrit comment utiliser un langage simple et direct pour communiquer à l'interne et à l'externe. Pour faire progresser nos efforts visant à rendre les communications accessibles, nous avons établi les mesures suivantes :

Engagement

Veiller à ce que tous les employés et les clients aient accès aux communications provenant de l'organisation et au sein de celle-ci.

Plan d'action

La responsabilité des mesures ci-dessous est partagée entre le directeur des communications, le dirigeant principal du marketing, le dirigeant principal administratif et le gestionnaire de la GI-TI.

D'ici 2023

- Veiller à ce que les documents publiés dans le cadre de la divulgation proactive soient accessibles.
- Mettre en œuvre la vidéo de formation sur le guide de style dans le cadre de l'intégration des employés et la transmettre à tous les employés à titre de rappel.
- Mettre en œuvre une liste de vérification de l'accessibilité pour veiller à ce que les événements et les réunions de tout le personnel en personne soient accessibles.

D'ici 2024

- Informer les employés des fonctionnalités de communication accessibles dans Office 365 pour Windows 11 au moyen d'une campagne de sensibilisation.

Domaine prioritaire 5 : Approvisionnement en biens, en services et en installations

Qu'il s'agisse de l'achat de biens matériels, de logiciels ou de services professionnels, l'approvisionnement est un aspect clé de l'accessibilité. Investir au Canada a acheté des chaises ergonomiques et des bureaux assis-debout pour tous les employés dans ses bureaux et offre des évaluations ergonomiques pour les bureaux à domicile à la suite de la transition vers le travail hybride. De plus, lors de l'achat de logiciels et de matériel informatique, on accorde la priorité aux fonctionnalités accessibles. Afin de veiller à ce qu'Investir au Canada dispose d'un tableau complet des lacunes de notre processus d'approvisionnement en ce qui touche l'accessibilité, une mesure clé a été établie.

Engagement

Rendre le processus d'achat accessible en intégrant une optique d'accessibilité.

Plan d'action

La responsabilité de la mesure ci-dessous est confiée au directeur des finances.

D'ici 2024

- Examiner officiellement le processus et les plateformes utilisés tout au long du processus d'approvisionnement, plus particulièrement le logiciel utilisé pour recevoir les propositions, le processus d'évaluation des propositions et les méthodes de cotation, ainsi que l'approche adoptée pour communiquer avec les fournisseurs.

Domaine prioritaire 6 : Exécution de programmes, prestation de services, ainsi que leur conception

En tant qu'organisme qui offre des services aux investisseurs et des programmes de marketing, Investir au Canada doit tenir compte de l'accessibilité des programmes et des services, depuis la conception jusqu'à l'exécution et la prestation. À l'heure actuelle, les campagnes de marketing d'Investir au Canada sont offertes sur des plateformes Web conformes aux WCAG 2.0. Lors du lancement de campagnes publicitaires, l'agence de référence utilise un test de lisibilité et d'intelligibilité comme étape finale. En ce qui concerne les services de facilitation des investissements, des efforts supplémentaires seront déployés pour améliorer l'accès à nos services pour les personnes en situation de handicap.

Engagement

Veiller à ce que les intervenants et les clients reçoivent des programmes et des services conçus et offerts de manière aussi accessible que possible.

Plan d'action

La responsabilité de la mesure ci-dessous est confiée au dirigeant principal du marketing, au dirigeant principal de l'information et au chef des services aux investisseurs.

D'ici 2024

- Évaluer les processus de marketing et de communication et déterminer les mesures correctives qui s'imposent en cas de lacunes.
- Évaluer les obstacles liés à l'expérience utilisateur des portails de données ainsi que déterminer et prendre les mesures qui s'imposent pour éliminer et prévenir les obstacles.
- Veiller à ce que les services soient offerts dans des formats accessibles tout au long du processus de facilitation des investissements.

D'ici 2025

- Planifier et mener des sondages auprès des intervenants externes concernant l'accessibilité des programmes et des services, de même qu'évaluer les données ainsi recueillies.

Domaine prioritaire 7 : Transport

La prestation de services de transport accessibles aux personnes en situation de handicap ne relève pas de la portée des activités opérationnelles d'Investir au Canada et, par conséquent, aucune mesure n'est proposée pour le présent plan.

Consultations

Consultations internes

Dans le cadre de l'élaboration du présent plan, Investir au Canada a consulté les employés qui se définissent comme des personnes en situation de handicap. Des entrevues individuelles virtuelles ont été menées en 2022 afin de discuter des obstacles dans chaque domaine prioritaire qu'ils ont pu rencontrer depuis qu'ils ont commencé à travailler pour Investir au Canada. Ces obstacles ont été pris en considération dans l'élaboration du présent plan.

Constatations

- Les employés ont souligné les obstacles dans les environnements bâtis à l'extérieur du bureau, par exemple lors d'événements ou de réunions de tout le personnel.
- L'accessibilité devrait être prise en compte de manière plus officielle dans la facilitation des investissements et la planification des visites des investisseurs.
- La conception du matériel portant l'image de marque et la taille des polices peuvent constituer un obstacle.
- Le processus de prise de mesures d'adaptation et l'équipement disponible devraient être communiqués de façon proactive pendant le processus d'intégration.
- Les employés étaient reconnaissants de la possibilité de s'adresser à leur gestionnaire ou aux ressources humaines pour demander des mesures d'adaptation et ont encouragé l'organisation à conserver ces deux options dans le processus de prise de mesures d'adaptation.
- La direction devrait avoir une meilleure compréhension du processus de prise de mesures d'adaptation et de son rôle en la matière.
- L'accessibilité devrait être prise en compte de manière plus officielle lors de la planification d'événements de marketing.

En outre, des entrevues virtuelles ont été menées auprès des dirigeants responsables des domaines prioritaires, notamment les équipes responsables de l’approvisionnement, de la technologie de l’information et du marketing et de la communication. Ces entrevues ont permis de broser un tableau complet de ce que fait Investir au Canada à l’heure actuelle, ainsi que des possibilités d’amélioration.

Constatations

- Bien que l’équipe responsable du marketing et de la communication tienne actuellement compte de l’accessibilité dans ses campagnes, l’organisation doit officialiser et consigner ces processus pour veiller à ce que l’accessibilité soit appliquée correctement et de façon uniforme.
- L’équipe responsable de la technologie de l’information obtient des logiciels accessibles utilisés à l’interne, mais les fonctionnalités des logiciels doivent être mieux comprises par tous les employés. Il est possible d’évaluer les plateformes externes.
- L’équipe responsable de l’approvisionnement n’a pas encore intégré l’accessibilité à ses processus, et l’organisation doit prendre le temps de comprendre les secteurs où des améliorations s’imposent.

Consultations externes

Investir au Canada s’engage à sonder les intervenants externes afin de veiller à ce que l’exécution de nos programmes, la prestation de nos services ainsi que leur conception soient aussi accessibles que possible. Un sondage sera élaboré et déployé pour orienter la prochaine version du plan d’accessibilité d’Investir au Canada.

Surveillance et rapports

Le présent plan triennal comprend une vaste gamme d’activités qui seront essentielles à Investir au Canada dans le cadre du renforcement et de l’intégration de l’accessibilité dans nos travaux et notre culture.

Investir au Canada continuera de surveiller les résultats des questions liées à l’accessibilité dans les sondages sur la mobilisation des employés, y compris le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, afin de comprendre l’expérience des employés en général et de mettre en lumière tout obstacle rencontré.

Les mesures figurant dans le présent plan seront intégrées au plan d’activités de l’organisation et seront confiées à l’unité opérationnelle responsable. L’état d’avancement du présent plan sera surveillé au moyen du processus d’évaluation du plan d’activités.

Conformément à la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et au *Règlement canadien sur l'accessibilité*, nous publierons un plan d'accessibilité mis à jour tous les trois ans. Des rapports d'étape seront publiés chaque année dans l'intervalle. Dans nos rapports d'étape, nous présenterons un aperçu de la rétroaction que nous avons reçue et de la façon dont nous l'avons utilisée.

Glossaire

accessibilité

Mesure dans laquelle un produit, un service, un programme ou un environnement est facilement accessible ou utilisable par tous. (Source : [Stratégie sur l'accessibilité au sein de la fonction publique du Canada](#))

auto-identification

Renseignements sur l'équité en matière d'emploi fournis volontairement à des fins statistiques. La fonction publique fédérale utilise ces renseignements pour surveiller les progrès des groupes visés par l'équité en matière d'emploi et aux fins de la production de rapports sur la représentativité de l'effectif. (Source : [Stratégie sur l'accessibilité au sein de la fonction publique du Canada](#))

dispositif ou technologie d'assistance

Dispositif ou système conçu pour aider une personne à exécuter une tâche. Il s'agit par exemple de cannes, de béquilles, de déambulateurs, de fauteuils roulants, d'appareils auditifs et de systèmes personnels d'intervention d'urgence. Il peut également s'agir d'articles liés à la technologie de l'information, comme un logiciel de lecture d'écran. (Source : [Stratégie sur l'accessibilité au sein de la fonction publique du Canada](#))

handicap

Déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non et dont l'interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d'une personne dans la société. (Source : [Loi canadienne sur l'accessibilité](#))

mesure d'adaptation

Tout changement apporté dans l'environnement de travail qui permet à une personne ayant des limitations fonctionnelles d'accomplir son travail. Les mesures d'adaptation peuvent être temporaires, périodiques ou de longue durée, notamment :

- aménager le lieu de travail physique;
- adapter l'équipement ou des outils de travail;
- permettre des heures de travail flexibles ou le partage d'emploi;

- déménager l'espace de travail ailleurs dans le lieu de travail;
- permettre à l'employé de travailler de la maison;
- réaffecter certaines tâches non essentielles ou échanger de telles tâches pour d'autres;
- accorder du temps libre pour les rendez-vous médicaux.

(Source : [Stratégie sur l'accessibilité au sein de la fonction publique du Canada](#))

obstacle

Tout élément qui nuit à la participation pleine et égale dans la société des personnes ayant des déficiences notamment physiques, intellectuelles, cognitives, mentales ou sensorielles, des troubles d'apprentissage ou de la communication ou des limitations fonctionnelles. Les obstacles peuvent être de nature physique ou architecturale, relatifs à l'information, aux communications, aux comportements ou à la technologie. Ils peuvent également être le résultat d'une politique ou d'une pratique. (Source : [Loi canadienne sur l'accessibilité](#))

personnes en situation de handicap (personnes handicapées)

« Les personnes qui ont une déficience durable ou récurrente soit de leurs capacités physiques, mentales ou sensorielles, soit d'ordre psychiatrique ou en matière d'apprentissage et :

- a) soit considèrent qu'elles ont des aptitudes réduites pour exercer un emploi;
- b) soit pensent qu'elles risquent d'être classées dans cette catégorie par leur employeur ou par d'éventuels employeurs en raison d'une telle déficience.

La présente définition vise également les personnes dont les limitations fonctionnelles liées à leur déficience font l'objet de mesures d'adaptation pour leur emploi ou dans leur lieu de travail. » (Source : [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#))